

Attestation des Commissaires aux Comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

MEDIAWAN

Société anonyme au capital de 319 227,23€
46, avenue de Breteuil
75007 Paris

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Grant Thornton

Commissaire aux comptes

29, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

Mazars

Commissaire aux comptes

61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

Mediawan

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société Mediawan,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Président. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2019. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit

ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 2 444 407 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

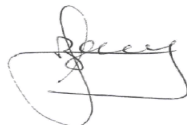
La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 13 mai 2020

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International



Laurent Bouby
Associé

Mazars

Guillaume Devaux
Associé



Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
46 avenue de Breteuil – 75007 Paris
815 286 398 RCS Paris

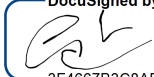
Attestation
Article L. 225-115 du Code de Commerce

Je soussigné Pierre-Antoine Capton, Président du Directoire de Mediawan, société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, ayant son siège social sis 46 avenue de Breteuil – 75007 Paris – enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro unique d'identification 815 286 398 RCS Paris,

atteste par la présente, conformément aux stipulations de l'article L. 225-115 du Code de Commerce,

qu'au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, le montant brut global des cinq rémunérations les plus élevées versées aux mandataires sociaux et salariés de Mediawan s'élève à 2.444.407 euros.

Fait à Paris, le 13 mai 2020

DocuSigned by:

3F4667B3C8AE47F...

Pierre-Antoine Capton
Président du Directoire